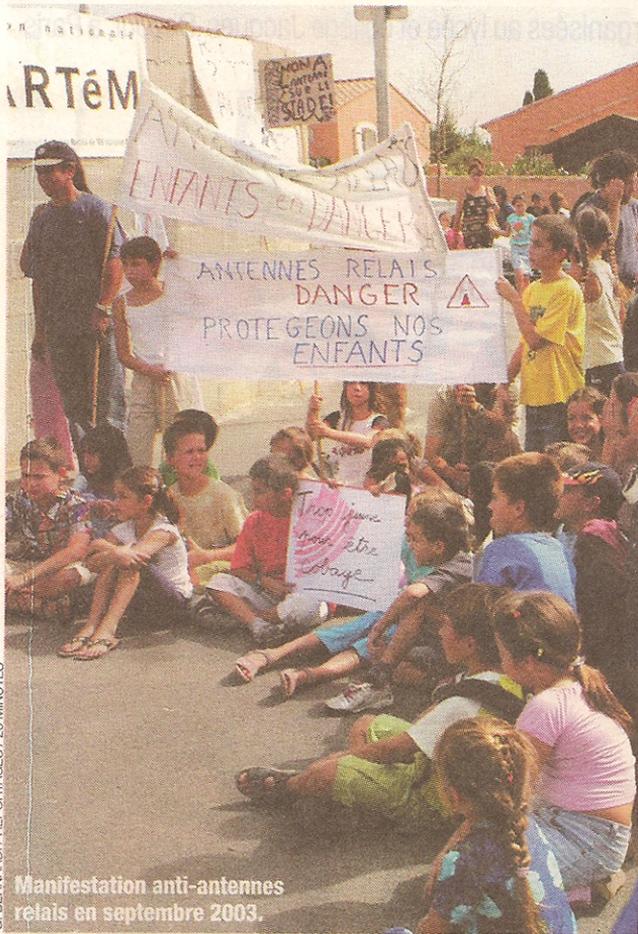


VENDREDI 28 JANVIER 2005

Principe de précaution contre l'antenne-relais



Le réseau Ecoforum et les associations Robin des Toits et Priartem appellent à manifester demain

pour « dénoncer l'implantation anarchique des antennes-relais » des opérateurs de téléphonies mobiles. Ils souhaitent surtout imposer le principe de précaution sur ce sujet. Aucun rapport scientifique n'a démontré – ni infirmé – les effets néfastes de ces antennes sur la santé, il y a donc « une grande incertitude », en conclut Victor-Hugo Espinoza, président d'Ecoforum, soulignant que « beaucoup de gens se plaignent », notamment de maux de têtes et d'insomnies. D'où la nécessité de prévenir d'éventuels risques.

« Deux décisions ont déjà été rendues par le tribunal administratif en vertu du prin-

cipe de précaution, en faveur d'arrêtés municipaux pris à Port-de-Bouc et à Pertuis », souligne Didier Del Prete, avocat et membre du comité juridique d'Ecoforum. Ces arrêtés interdisaient aux opérateurs de téléphonie mobile d'installer des antennes à moins de 300 mètres de bâtiments accueillant du public. « Les élus ont donc un pouvoir de réglementation », poursuit Didier Del Prete. Deux recours ont été déposés sur Marseille, par des résidents cette fois-ci. « L'enjeu est important : est-ce que la justice va reconnaître à un groupe de citoyen la possibilité d'interdire une antenne en vertu de ce principe de précaution ? Car pour l'instant, les citoyens ne sont pas consultés lors de l'implantation d'une antenne. » S. H.

rassemblement La manifestation débutera demain, à 14 h 30 devant les Réformés (1^{er}). Le cortège défilera par la Canebière jusqu'à la Mairie de Marseille.

Manifestation anti-antennes relais en septembre 2003.